

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 23 (1986)

Heft: 805

Rubrik: Environnement

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dates et chiffres

Janvier 1986 pourrait rester pour le mouvement antinucléaire le mois des promesses non tenues. Rappelez-vous: en 1978, l'initiative antinucléaire passe en votation; pour tranquilliser le peuple, la loi proposée par les autorités prévoit de faire la preuve que les déchets nucléaires peuvent être stockés définitivement et de manière sûre. Et les autorités de dire: cette preuve doit être apportée d'ici fin 1985, à défaut de quoi l'exploitation des centrales serait interrompue. Que s'est-il passé? La CEDRA (coopérative pour le dépôt des déchets atomiques) chargée d'établir cette preuve a déposé son rapport, mais l'étude de celui-ci par des experts «neutres» n'est pas encore terminée. On ne sait donc toujours pas si la preuve apportée est valable; pourtant les centrales tournent et la production de déchets nucléaires se poursuit. On se comporte comme si on savait d'avance que le rapport des experts sera favorable. La cohérence aurait demandé que l'on mette les centrales en panne en attendant la fin de l'expertise. Promesses, promesses...

Toujours à propos de déchets, mais cette fois-ci de déchets moyennement radioactifs, la même CEDRA a déposé, en plus de la dite preuve, une requête pour commencer les travaux d'exploration sur trois sites: Ollon, Bauenstein et Mesocco. Cette fois encore, les autorités ont demandé à divers offices de se prononcer sur le bien-fondé de cette requête. La Division principale de la sécurité des installations nucléaires (Würenlingen) juge très durement le travail de la CEDRA: choix des sites difficilement compréhensible, études géologiques insuffisantes, etc. En conséquence de quoi, la dite Division demande que plusieurs sites, en dehors de la zone alpine, soient également étudiés et proposés

pour le 31 décembre 1985. Dans sa réponse, naturellement positive, à la requête de la CEDRA, le Conseil fédéral ne maintient que l'étude d'un seul site («au moins un site»: tu parles, comme si la CEDRA allait en étudier plusieurs...) et évacue la date limite. Des propositions doivent simplement être faites avant que ne débute la phase de percement de galeries; si l'un des trois sites se montrait satisfaisant, rien n'est dit de l'importance des recherches à entreprendre sur le quatrième site. On poursuit donc la recherche d'un site acceptable, et non pas la localisation du meilleur site possible.

On ne peut s'empêcher d'être surpris du comportement des autorités lorsqu'il s'agit d'imposer à une région une structure ou une activité qu'elle ne veut pas. Qu'un canton refuse de recevoir un centre pour réfugiés, on s'incline. Qu'une minorité de la population montre des tendances xénophobes, on lui emboîte le pas et on se comporte de manière

tout juste légale vis-à-vis des demandeurs d'asile. Mais que la moitié de la population soit antinucléaire ne change rien au programme de construction des centrales et on maintient Kaiseraugst contre vents et marées. Que 70% des Vaudoises et Vaudois se soient prononcés contre la requête de la CEDRA n'empêche pas qu'on accède à la dite requête, avec quelques restrictions pour la forme, tout en laissant s'élaborer d'inquiétants projets à Lucens. Si le site d'Ollon se montrait favorable, nul doute que l'autorisation de construction et d'exploitation serait imposée au canton de Vaud; sans quoi les forages accordés ne serviraient à rien.

Bref, mieux vaut s'opposer aux étrangers qu'aux atomes si vous voulez être entendus et suivis. Voilà qui donne à rêver sur le comportement des autorités qui ne sortent certainement pas grandies de cette arithmétique.

M. B.

ENVIRONNEMENT

Le franc du déchet

Après un peu moins d'une année d'existence, la Communauté d'intérêts suisse pour la diminution des déchets (CID) se présente à la presse dans le but d'obtenir des soutiens (adresse utile: Hottingerstrasse 4, 8032 Zurich). La CID souhaite, à moyen terme, financer ses actions par le «franc du déchet suisse», soit un franc par habitant et par an. Pour rappel, le ramassage et l'élimination des déchets coûtent aujourd'hui en moyenne Fr. 80.— par habitant et par an.

L'action de la communauté se base sur un modèle de gestion des déchets qui tient compte des nécessités écologiques, notamment: produire moins de

déchets ou éviter d'en produire, ne pas mélanger les composantes au niveau des utilisateurs, revaloriser les composantes des déchets qui peuvent l'être, éliminer de manière inoffensive les déchets restants. Elle collabore avec les organisations de producteurs et consommateurs, les administrations fédérales, cantonales et communales et les milieux techniques et universitaires.

Concrètement, la CID se propose d'agir sur la base d'études scientifiques des matériaux (quantités et toxicités) pour, d'une part, inciter les producteurs, l'industrie de l'emballage et les distributeurs à prendre des mesures visant à éviter et à diminuer les déchets et, d'autre part, informer les consommateurs sur les critères à observer lors des achats et de l'élimination des déchets.

En novembre, la CID a organisé un séminaire sur le plastique dont les résultats seront connus prochainement. A suivre donc.